



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-13747>

Département(s) de publication : **86**

Annonce n° **25-13747**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET D'AEROTECHNIQUE (ISAE-ENSMA)

Correspondant : MME DESVIGNES Aurélie, Gestionnaire marchés publics

Adresse : 1 avenue Clément Ader - Téléport 2 - BP 40109, 86961 Futuroscope-chasseneuil cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0549498257

Courriel : marches@isae-ensma.fr

Adresse internet : <https://www.ensma.fr/lecole/marches-publics/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Achat d'une caméra thermique infrarouge

Lieu d'exécution et de livraison : 1, avenue Clément Ader - Téléport 2 - BP 40109, 86961 Futuroscope chasseneuil cedex

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'équipe Endommagement et Durabilité « ENDO » du Département de Physique et Mécanique des Matériaux « PMM » de l'Institut Pprime (UPR CNRS 3346) souhaite s'équiper d'une caméra thermique infrarouge afin de réaliser des mesures de températures de surface au cours d'essais mécaniques.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

4 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Paiement dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique, au compte ouvert au nom du titulaire. Le dépôt de la facture sera effectué sur le portail CHORUS-PRO (cf. article

11.2 du CCAP). Financement direct du prix sur le budget de l'ISAE-ENSMA. Mode de règlement choisi par l'administration : virement. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou à compter de l'admission du matériel, si celle-ci intervient postérieurement à la réception de la facture (cf. article 3 du Règlement de consultation, et articles 11.4 et 11.5 du CCAP).

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Cf. article 5.1 du Règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28/02/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : E25-01F

Renseignements complémentaires : Dossier de consultation des entreprises (DCE) à télécharger sur le profil acheteur de l'ISAE-ENSMA : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> ou depuis le site internet de l'ISAE-ENSMA : <https://www.ensma.fr/lecole/marches-publics/>. Le marché comporte deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (cf. articles 4 et 5 du CCTP). Les variantes ne sont pas acceptées. Le matériel sera livré par le titulaire, dans les locaux affectés à cet effet par le laboratoire concerné. En cas d'acceptation de la PSE n°1, le titulaire sera également en charge de l'installation et la mise en service (cf. articles 5.1 et 5.3 du CCAP).

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2694303&orgAcronyme=f2h>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2694303&orgAcronyme=f2h>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2694303&orgAcronyme=f2h>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2694303&orgAcronyme=f2h>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2025